

## PROCÈS VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 3 octobre 2022

Année scolaire : 2021-2022

Date de convocation : 9 septembre 2022

Nombre des présents : 17

Présidence de : M. UTEZA, Principal

Nombre d'absents excusés : 11

Etaient présents : M. **Uteza**, Principal, Mme **Rozanes**, Principale adjointe, Mme **Vidal**, Adjointe-gestionnaire, M. **Pellissier**, Directeur adjoint S.E.G.P.A., Mme **Grange**, CPE, M. **Andrieu**, représentant commune siège, M. **Tramcourt**, Parent d'élève, M. **Thomasset**, Parent d'élève, Mme **Loizeau**, Parent d'élève, Mme **Sebire**, Parent d'élève, M. **El Mlouk**, Parent d'élève, Mme **Debuire**, Enseignante documentaliste, M. **Bonnet**, Enseignant, M. **Cathala**, enseignant, Mme **Roland**, AESH,, Mme **Romatico**, Agent, M. **Gros**, Agent,

Excusés : M. Vidal (CD34), Mme Lefebvre (CD34), Mme Lucas, saenes, M. Schoukroun, Enseignant, M. Bellil, Enseignant, Mme Lallemand, Parent d'élève, Mme Sebire, Parent d'élève, Mme Rihouet, Parent d'élève, Mlle Lopez, Elève, M. Navarro, Elève, M. Giral, Elève

**SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES**Ordre du jour :

M. UTEZA, Principal et président du conseil, présente l'ordre du jour à savoir :

- Adoption du P.V. du dernier C.A. (du 5 juillet 2022),
- Bilan de la rentrée 2022-2023,
- D.B.M. pour vote,
- Voyages scolaires (tarifs),
- Questions financières,
- Questions diverses.

Début 17h30 (quorum atteint : 17 personnes)

Monsieur Uteza, Principal, annonce que le vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration se fera uniquement par correspondance cette année encore. Le matériel de vote a été distribué ou envoyé aux familles (parents divorcés).

M. CATHALA, enseignant, est désigné comme secrétaire de séance.

### ***RUBRIQUE 1. : Adoption du PV du CA précédent (du 5 juillet 2022)***

Adopté à l'unanimité

### ***RUBRIQUE 2. : bilan de rentrée***

Malgré des nominations d'enseignants tardives, tous les postes sont pourvus.

Effectifs élèves : 903 (prévision DSDEN : 878); la nécessité de la création d'une 5ème supplémentaire est confirmée.

Réussite au DNB : 221 candidats, 6 absents, 168 admis, 47 refusés. Soit 78 % de réussite sur les présents (inférieur au taux habituel et aux chiffres académiques).

Réussite au CFG : 100 %

Orientation des élèves issus de SEGPA : 100 % affectés.

Orientation des élèves de 3ème : 2 élèves en attente mais des solutions vont venir (en dehors du collège), 130 élèves en seconde générale (62%), 23 % en seconde professionnelle, 6,7 % en apprentissage, 16 doublants (7%). Le nombre élevé de doublants s'explique par l'obstacle récurrent du manque de mobilité et du refus d'internat.

12 élèves de classe de 4ème sont partis en 3ème prépa-métiers ; ils ont un projet professionnel construit et cohérent.

### ***RUBRIQUE 3. : D.B.M. pour vote***

Pas de D.B.M.

### ***RUBRIQUE 4. : voyages scolaires et tarifs pour vote***

Modification de l'article 6 du chapitre 2 de la Charte des sorties et voyages scolaires : passage d'un maximum de 420 à 450€

**- Vote de la nouvelle charte à l'unanimité**

Un voyage « **American village** », est programmé en France (à Saint Felix de Palières) avec l'équipe d'anglais, pour 50 élèves de 6ème et avec 4 accompagnants. Ce voyage est prévu du 30 mai au 2 juin 2023 avec un coût de 306,70€ par élève. La part accompagnateur financée par le collège s'élève à 1 227,15€

**- Voté à l'unanimité**

Un voyage à **Madrid** du 2 au 8 avril 2023 est programmé avec 49 élèves de 3ème et un coût de 430€ par élève. Le coût accompagnateur financé par le collège est de 1 720€

- **Voté à l'unanimité**

Un voyage à **Rome** est programmé du 16 au 22 avril 2023 avec 49 élèves de 5ème, 4ème et 3ème (option latin) et un coût de 433€ par élève. Le coût est de 1 732€ pour 4 accompagnateurs.

- **Voté à l'unanimité**

### **RUBRIQUE 5. : questions financières**

#### Logement de fonction

Deux logements de fonction sont inoccupés ; celui de l'accueil (74m<sup>2</sup>) et celui de la gestionnaire (104 m<sup>2</sup>) ; celui-ci fera l'objet d'une location (avec une convention d'occupation précaire) pour un personnel du département ou pour un personnel enseignant avec une convention à renouveler après une année.

Concernant ce logement, le service des Domaines (finances juridiques) fixe le prix du loyer (sur la base de la valeur locative) auquel il faut ensuite ajouter les charges. Les loyers et les charges sont des recettes pour le collège.

Pour information, le solde des fonds sociaux est actuellement de 24 512,96€.

Toute aide peut être demandée par les Familles (équipement scolaire, demi-pension, voyages scolaires, lunettes de vue, tenue EPS...).

#### Vote de la ventilation des crédits pédagogiques :

Ventilation dotation	Montant
Carnets de correspondance	1 872,00€
Manuels scolaires	3 652,90€
Droits de reproduction	1 475,10€
TOTAL	7 000,00€

- **Ventilation votée à l'unanimité**

Vote d'une « admission en non-valeur » : 90,60€ (dette de 2018-2019)

- **Votée à l'unanimité**

#### Convention d'intervention

Dans le cadre de l'A.E.T. « passion BMX », une convention est signée entre le collège et l'association Passion BMX pour une intervention le 3 octobre 2022 pendant 8h pour un coût de 400€. Il s'agit d'une journée d'intégration organisée par Mme Colonna pour les 6èmes SEGPA

- **Votée à l'unanimité**

### **RUBRIQUE 6. : questions diverses**

Lecture d'une motion relative à la réintégration par Mme la Rectrice d'un élève exclu par conseil de discipline. (motion en annexe 1)

Procès-verbal fait à Sérignan, le 3 octobre 2022

Secrétaire de séance

M. CATHALA Guillaume



Le président du Conseil d'administration

M. UTEZA Emmanuel



---

# LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DU COLLÈGE M.PAGNOL DE SÉRIGNAN

---

Le 19 septembre 2022

Motion présentée au C.A.

Nous, communauté éducative du collège de Sérignan, déplorons la décision de Mme la Rectrice de réintégrer un élève exclu en Juin par un conseil de discipline, pour avoir tagué sur un mur du collège des propos homophobes visant un AED, en assortissant cette exclusion d'un sursis. Cette décision est lourde de conséquences, tant pour l'adulte concerné que pour la communauté éducative que nous sommes et pour les élèves de cet établissement. D'autres solutions existaient permettant de redonner une chance à cet élève, sans pour autant remettre en question une décision prise de façon collégiale.

La communauté éducative du collège Marcel Pagnol de Sérignan